

Dès le début de la mise en route de la nouvelle planification hospitalière en 2004, il est apparu évident que lors d'admission pour intervention chirurgicale ou diagnostique électorique requérant les services du Département d'anesthésiologie et de réanimation (DAR) et/ou les blocs opératoires (BOP) du Centre hospitalier du centre du Valais (CHCVs), les demandes d'admission devraient être adressées à une structure les centralisant, appelée dans ce document Unité d'évaluation préopératoire (UEP). Cette centralisation des demandes permet à l'avenir à la cheffe des blocs opératoires du CHCVs de coordonner leur activité selon la planification hospitalière, leur dotation et leurs besoins.

Présentation du concept et des acteurs

1. L'UEP

Pour le CHCVs, l'UEP est un concept global qui permet, en plus de la coordination des blocs opératoires, et en conformité avec les recommandations des sociétés faïtières de chirurgie et d'anesthésiologie (aspect médico-légal), d'évaluer simultanément le patient du point de vue chirurgical et anesthésiologique, à distance de son intervention, ainsi que de compléter son dossier administratif et de pratiquer les examens paracliniques nécessaires. Une procédure [PR31314 Prise en charge des patients à l'UEP Centrale](#) décrit cette organisation dans le cadre du Service qualité du CHCVs. Au sein du CHCVs, le concept de l'UEP se divise en deux entités géographiques:

1.1 L'UEP centrale Sion

Sa mission première est de centraliser toutes les demandes d'admission du CHCVs, que le patient soit hospitalisé ou ambulatoire. Après leur intégration sur les grilles opératoires des 3 sites (Phoenix agenda), les demandes d'admission les concernant sont réadressées à l'UEP de Martigny ou au CCA de Sierre. Sa 2^{ème} mission est d'évaluer les patients qui seront opérés de manière stationnaire sur les sites de Sion et de Sierre ou en anesthésie générale (ou médullaire) pour les patients ambulatoires sur ces deux sites.

L'UEP centrale est composée par le Prof. Vincent Bettschart, de Mme Danielle Bouchard, de la Dresse Corinne Gurtner, de Mme Nicole Kuonen, du Prof. Patrick Ravussin (responsable de l'UEP), du Dr Daniel Rudaz et de Mme Caroline Zufferey. Une réunion par semaine est agendée le lundi avec établissement d'un procès-verbal.

L'évaluation chirurgicale de l'UEP centrale est sous la responsabilité du Prof. Vincent Bettschart et l'évaluation anesthésiologique sous celle du Dr Daniel Rudaz. La Dresse Corinne Gurtner est la cheffe des blocs opératoires du CHCVs. Mme Danielle Bouchard est la Directrice des soins responsable du suivi opérationnel du projet UEP et du développement de l'unité de gestion des lits du CHCVs.

 <p>Le Réseau Santé Valais Gesundheitsnetz Wallis</p> <p>Centre Hospitalier du Centre du Valais (CHCVs)</p>	<h1 style="color: blue;">FONCTIONNEMENT DE L'UEP</h1>	<p>DI31327</p> <p>Version 03</p> <p>Libéré le : 08.02.2006</p>
--	---	---

L'UEP centrale a comme répondantes administratives Mmes Nicole Kuonen et Caroline Zufferey dont les coordonnées sont :

Adresse email : uep.sion@rsv-gnw.ch
 Numéro de téléphone : 027/603.45.92
 Numéro de fax : 027/603.46.46
 Adresse Phoenix : UEP Sion

1.2 L'UEP de Martigny

Elle évalue les patients opérés en stationnaire ou en ambulatoire sur le site de Martigny.

L'UEP de Martigny est sous la responsabilité médicale des membres du DAR de Martigny. Elle a comme répondante administrative Mme Laetitia Monnet du secrétariat de chirurgie dont les coordonnées sont :

Adresse email : secr.chirurgie.martigny@rsv-gnw.ch
 Numéro de téléphone : 027/603.96.25
 Numéro de fax : 027/603.96.28
 Adresse Phoenix : UEP Martigny

1.3 Le Centre de chirurgie ambulatoire (CCA) de Sierre.

Il évalue les patients ambulatoires du CCA du CHCVS.

Le CCA de Sierre est sous la responsabilité médicale du Dr Gérald Crettenand. Il a comme répondante administrative Mme Chantal Héritier dont les coordonnées sont :

Adresse email : chantal.heritier@rsv-gnw.ch
 Numéro de téléphone : 027/603.75.84
 Numéro de fax : 027/603.75.46
 Adresse Phoenix : CCA Sierre

Les UEP de Martigny et le CCA de Sierre reçoivent les demandes d'admission via l'UEP centrale qui les achemine selon le site futur de prise en charge du patient après prise en compte des demandes sur les grilles opératoires, ceci pour assurer une gestion optimale du programme opératoire du CHCVs

Du point de vue informatique, les UEP ainsi que le CCA sont équipés des programmes Phoenix, Opale, Opale, LEP et Outlook agenda, d'un fax, d'un scanner, ainsi que pour l'UEP centrale d'un programme de gestion des blocs opératoires via Phoenix (Phoenix agenda).

 <p>Centre Hospitalier du Centre du Valais (CHCVs)</p>	<h1 style="color: blue;">FONCTIONNEMENT DE L'UEP</h1>	<p>DI31327 Version 03 Libéré le : 08.02.2006</p>
---	---	---

2. La COMBLOC et les BURBLOC

L'organe législatif administratif des 3 blocs opératoires est la **COMBLOC** du CHCVs (Commission des blocs opératoires de Sion, Sierre et Martigny), sous la présidence de la cheffe des blocs opératoires du CHCVs, et qui regroupe les représentants(tes) instrumentistes, tournants(es), garçons de salle, stérilisation, anesthésistes et opérateurs de chaque site. Sur les 3 sites, l'organe exécutif est le **BURBLOC** (Bureau des blocs opératoires), chargé de superviser le déroulement harmonieux des programmes opératoires quotidiens (pour Sion les Drs Houriet, Ravussin ainsi que Mme Feutz, pour Sierre les Drs Savioz et Crettenand ainsi que Mme Eigenmann, pour Martigny les Drs Bertin et Burnier, ainsi que Mme Stephany).

Finalement le projet « Concept UEP - coordination des blocs opératoires – CCA » est placé sous la responsabilité du Prof. Patrick Ravussin.

Comment lancer la procédure d'admission ?

Obligatoirement au 1^{er} janvier 2006, le chirurgien lance la procédure d'admission en adressant à l'UEP **la demande d'admission** (Phoenix ou formulaire papier FO31301 Demande d'admission UEP). **C'est le même document qui fait office de réservation de salle d'opération, de demande d'hospitalisation et de demandes de consultation préopératoire à l'UEP.** Dans le dossier ambulatoire du patient, ou sur un formulaire papier en annexe, il est recommandé au demandeur de remplir toutes les rubriques qu'il juge nécessaires et dont il a connaissance (état du patient, position en salle d'opération, examens spécifiques demandés, type d'anesthésie demandé, etc.).

Filières administratives

Dans un premier temps, il y aura deux filières administratives :

- A. La filière A pour laquelle est constitué un **"dossier ambulatoire" informatique (qui inclut certains éléments du dossier administratif) Opale et Phoenix, via les admissions.** Dans ce dossier ambulatoire figure le document Phoenix **"demande d'admission"** qui est adressé électroniquement *via* Phoenix aux deux logins de Nicole Kuonen et Caroline Zufferey. A l'UEP centrale, ainsi qu'à l'UEP de Martigny et au CCA de Sierre, après réception de la demande d'admission, est alors créé dans Phoenix **un dossier UEP.**

 <p>Centre Hospitalier du Centre du Valais (CHCVs)</p>	<h1 style="color: blue;">FONCTIONNEMENT DE L'UEP</h1>	<p>DI31327 Version 03 Libéré le : 08.02.2006</p>
---	---	---

B. La filière B où le patient est vu soit par le médecin ayant un cabinet en ville soit *via* la consultation privée des médecins hospitaliers. Dans ce cas de figure, il n'y a pas de dossier ambulatoire informatique. La demande d'admission est remplie par le chirurgien sur **support papier FO31301 Demande d'admission UEP** et adressée par fax à l'UEP centrale. Cette dernière, pour les patients prévus au CCA ou à Martigny, achemine la demande initiale par fax au CCA de Sierre ou à l'UEP de Martigny. Les 2 UEP et le CCA créent alors un dossier Phoenix (*via* Opale), où les informations sont reportées pour les patients les concernant, **aboutissant au dossier UEP**.

Du point de vue Phoenix, on retrouve aussi les deux filières A et B. Dans ces deux filières, trois types de dossier peuvent exister successivement (ambulatoire, UEP ou hospitalisé) :

Filière A : dans le **dossier ambulatoire informatique (qui inclut certains éléments du dossier administratif)**, la demande d'admission est à remplir et à adresser à l'UEP centrale, qui génère par l'admission Opale un **dossier UEP**, puis un **dossier ambulatoire ou hospitalisé** à l'entrée du patient à l'hôpital.

Filière B : **support papier FO31301** adressé à l'UEP centrale, dossier administratif *via* Opale, puis transcription sur « demande d'admission » Phoenix et création du **dossier UEP par les 2 UEP et le CCA pour les patients les concernant**, puis suite selon filière A.

Administrativement, quelle que soit la filière, le patient doit forcément passer aux admissions pour être entré dans Opale. **Au 1^{er} janvier 2006, pour les raisons administratives et médico-légales mentionnées plus haut (type d'opération, côté à opérer, etc.), chaque patient chirurgical devra avoir sa demande d'admission présente dans Phoenix.**

A l'UEP centrale, ainsi que sur celle de Martigny et au CCA de Sierre, seront facturés les consultations de chirurgie et d'anesthésiologie, ainsi que tous les examens paracliniques (laboratoire, ECG, etc.).

Conclusion

Il est indispensable, soit en utilisant la filière A "Phoenix", soit la filière B "papier" de passer par le « Concept UEP » qui présente les avantages suivants :

1. L'UEP, dès la réception de la demande d'admission, **démarre tout le processus d'admission, sans que l'opérateur ait à s'occuper de quoi que ce soit**. C'est l'UEP qui convoque le patient pour l'évaluation préopératoire.
2. Un seul document, informatique ou papier, intitulé "**demande d'admission**", remplace la feuille de demande d'hospitalisation et la réservation de salle d'opération.

FONCTIONNEMENT DE L'UEP

DI31327

Version 03

Libéré le :

08.02.2006

3. Il y a unicité de lieu. Le patient est vu à l'UEP centrale s'il est opéré en stationnaire à Sion ou à Sierre. Il est vu au CCA de Sierre s'il s'agit d'un patient pour le CCA de Sierre, et à l'UEP de Martigny s'il est opéré à Martigny.
4. Il y a une unité d'organisation des blocs opératoires car le fait d'adresser la demande d'admission à un endroit centralisé permet à la cheffe des blocs opératoires du CHCVs d'établir des grilles pour l'utilisation la plus judicieuse des trois blocs opératoires de Sierre, Sion et Martigny.
5. L'UEP centrale travaille en collaboration directe avec l'unité de gestion des lits (UGL). L'unicité de lieu de l'UEP, de l'UGL et de la coordination des blocs opératoires permet d'assurer au plus grand nombre de patients un temps d'évaluation préopératoire le plus court possible, une date précise d'hospitalisation (par la réservation d'un lit *via* l'UGL), ainsi que la réservation d'une tranche horaire pour son intervention dans un des trois blocs opératoires.